

Les policiers de la SQ et les fonctionnaires de la Ville de Québec sont parmi ceux qui font le plus rager les citoyens et les entreprises qui ont recours à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — communément appelée Loi d'accès à l'information. C'est ce que révèle le premier palmarès des demandes de révision auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI).

Un palmarès qui fut tout sauf simple à bâtir ! Car contrairement à la pratique en vigueur au gouvernement fédéral, le rapport annuel de la CAI ne fait pas état des plaintes reçues par chacun des ministères, organismes ou sociétés d'État.

Pour obtenir une réponse, il a donc fallu à *L'actualité* plusieurs semaines de démarches.

Nous avons demandé à la CAI, l'organisme responsable de l'application de la Loi, de nous fournir la liste des organisations qui ont reçu, au cours des trois dernières années, le plus grand nombre de demandes de révision — la voie à suivre lorsqu'on est insatisfait de la réponse d'un ministère ou d'un organisme, soit en raison des délais trop longs, de la censure ou de la disponibilité des documents.

Surprise ! La CAI a exigé que nous formulions une demande d'accès à l'information pour l'obtenir ! La Commission affirme que ces données n'existent pas et qu'il lui faut bâtir cette liste pour la première fois.

Comment la CAI fait-elle pour déterminer la performance de chacun des ministères et organismes si elle ne sait pas lesquels reçoivent le plus de plaintes ? Comment savoir qui doit améliorer ses pratiques ? «La Commission n'a ni les ressources ni les moyens pour se prêter à cette opération d'envergure, explique la porte-parole, Isabelle St-Pierre. Ce n'est pas notre rôle de compiler les statistiques des bons et des mauvais élèves.»

La CAI dit agir comme un tribunal, sans aucun rôle de sensibilisation ou d'amélioration des pratiques.

Nous nous sommes donc tournés vers le Secrétariat à l'accès à l'information — une division du ministère des Institutions démocratiques —, de qui relève la formation et la sensibilisation des fonctionnaires qui appli-quent la Loi. Là encore, aucune liste des plaintes ou de demandes de révision n'existe. Aucun rapport annuel qui permettrait, en un coup d'œil, de savoir quels organismes ou ministères réussissent bien ou non.

Pour obtenir une telle liste, un fonctionnaire a conseillé une fois de plus à *L'actualité* de... faire une demande d'accès à l'information !

Alors que l'État québécois révisé ses programmes pour réduire ses dépenses, il est difficile d'imaginer que la CAI aura plus de ressources pour compiler ces données et sanctionner les mauvais élèves. Le ministre Jean-Marc Fournier, de qui relève la Loi d'accès à titre de responsable des Institutions démocratiques, planche actuellement sur une réforme de la Loi qui viserait une plus grande transparence et une divulgation proactive dans les ministères.

Il serait bien de commencer par avoir une idée des ministères, villes et organismes qui vont bien, et de ceux qui vont mal, dans l'application de la Loi. Un bilan annuel et public serait un minimum afin de savoir où mettre la pression pour changer les pratiques.

Après 20 jours, nous avons reçu une réponse partielle de la CAI, ce qui nous a permis de créer ce premier palmarès de l'insatisfaction des utilisateurs de la Loi sur l'accès. Nous avons reçu une pile de feuilles — 20 pages — sur lesquelles les noms des organismes et ministères apparaissaient en ordre alphabétique. Nous avons ensuite compilé les informations.

Depuis trois ans, 4 339 demandes de révision ont été déposées à la CAI.

Voici la liste des 15 organismes, ministères, villes ou institutions qui ont reçu le plus de demandes de révisions depuis trois ans :



**ORGANISME, MINISTÈRE
OU SOCIÉTÉ D'ÉTAT**

**DEMANDES DE RÉVISION
DEPUIS 3 ANS**

SÛRETÉ DU QUÉBEC	233
SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	164
VILLE DE QUÉBEC	129
REVENU QUÉBEC	113
VILLE DE MONTRÉAL	89
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS	80
SAAQ	78
HYDRO-QUÉBEC	76
VILLE DE GATINEAU	75
CSST	70
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	54
CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	53
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	46
MRC DE PIERRE-DE SAUREL	38

Accès à l'information au Québec les champions de l'obstruction

Écrit par Alec Castonguay

Mardi, 30 Septembre 2014 22:28 -

Et voilà, après 150 jours de lutte, l'accès à l'information est enfin obtenu. Voici, en bonus, les cinq organismes
considérés comme les champions de l'obstruction sur Lactuamé.com. [Accès à l'information au Québec les champions de l'obstruction](#)